



## **CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL**

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie, lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

**VENDREDI 09 OCTOBRE 2015 à 20H00**

pour délibérer sur les points suivants :

### **SEANCE PUBLIQUE :**

- 1) Fabrique d'église de Forrières : budget 2016.
- 2) Fabrique d'église de Lestery : budget 2016.
- 3) Centimes additionnels au précompte immobilier – exercice 2016.
- 4) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2016.
- 5) Plan comptable de l'eau 2016 – Coût vérité distribution.
- 6) Taxe sur les secondes résidences 2016.
- 7) Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs.
- 8) Acquisition de mobilier pour la Maison de Village de Masbourg – Approbation des conditions et du mode de passation.
- 9) Modification du cadre du personnel communal non-enseignant.
- 10) Nomination par promotion d'un contremaitre : décision, fixation des conditions, de la description de fonction et de la procédure de nomination.
- 11) Engagement de deux employés statutaires pour le service Finances/Recettes : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.
- 12) Engagement de deux employés statutaires pour le service Population/Etat-civil : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.
- 13) Engagement de deux employés statutaires pour le service Ressources Humaines : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.
- 14) Engagement de deux employés statutaires pour le service Urbanisme/Travaux : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.
- 15) Communications.

Nassogne, le 28 septembre 2015

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général, ff

Le Bourgmestre,

Yvette REUMONT

Marc QUIRYNEN